

Bréhal, le 2 juin 2016

A l'attention de Mesdames et  
Messieurs les Maires et  
Mesdames et Messieurs les  
secrétaires de mairie

**Objet : Distribution de sacs transparents pour la collecte des déchets ménagers.**

La mise à disposition des sacs plastiques transparents dans les mairies membres du Syndicat Mixte de la Perrelle a un double objectif :

1. **Améliorer le tri sélectif**

Seuls les déchets ménagers doivent être mis dans des sacs plastiques transparents (30 litres ou 50 litres). Ces sacs sont ramassés par la société SPHERE dans nos 49 communes.

2. **Diminuer le tonnage des déchets**

Les ripeurs doivent laisser sur place **tout sac** contenant des déchets non ménagers tels que : Tontes de pelouse et branchages, appareils électriques ou électroniques, vêtements usagers, boîtes de conserves, jeux et objets en plastique ou en bois ...

Ces déchets non ménagers doivent être déposés dans une des 4 déchetteries du Syndicat Mixte de la Perrelle (Gavray, Bréhal, Hyenville et Ouville).

Le Président  
Jules Périer

